

Ce n'est pas la prétendue instabilité d'un gouvernement en soi, mais le manque de crédibilité qui peut jouer, quand un pays affirme son intention de ne pas faire exploser d'engin nucléaire. Pour nous, c'est le test. Si un pays s'arrange pour obtenir du matériel explosif, nos mesures de sécurité nous interdiront de lui vendre nos appareils, cela va de soi.

LA POSSIBILITÉ DE RENÉGOCIATION DU CONTRAT DE VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE À L'ARGENTINE, SIGNÉ EN 1973

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures qui, mercredi dernier, a dit à la Chambre que des négociations avec l'Argentine sur les garanties à obtenir préalablement à la vente d'un autre réacteur étaient encore en cours. Comme l'entente conclue avec l'Argentine à l'occasion de la vente du premier réacteur en 1973 n'a été rien de plus qu'un échange de lettres exprimant des intentions pacifiques mais ne comportant aucune garantie, et ne prévoyant aucune mesure d'exécution ou d'inspection, l'entente de 1973 est-elle également remise en cause dans les négociations?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous n'avons encore fourni aucun réacteur nucléaire à l'Argentine. Nous avons indiqué très clairement que les garanties doivent nous satisfaire, c'est-à-dire que le pays acheteur doit s'engager à ne pas utiliser la technique nucléaire pour réaliser des explosions à des fins pacifiques ou autres et se conformer en général aux normes internationales auxquelles nous tenons absolument. Comme l'a dit le premier ministre, nous ne prenons pas à la légère les rumeurs qui courent concernant l'intention de l'Argentine dans ce domaine et nous avons décidé d'avoir d'autres consultations avec elle pour connaître ses véritables intentions.

LA SÉVÉRITÉ DES GARANTIES NUCLÉAIRES—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Allan B. McKinnon (Victoria): J'aimerais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Il lui arrive souvent de mentionner que les garanties nucléaires imposées par le Canada sont les plus rigides au monde. Or, celles que nous exigeons du Pakistan et de l'Argentine ne stipulent pas que le client doit signer le traité de non-prolifération et ne comprennent, n'imposent aucune inspection par le Canada. L'entente avec le Pakistan permet à l'une ou l'autre partie de se retirer à six mois d'avis. Comment alors peut-on affirmer que ces garanties sont rigides?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Aussi rigide que n'importe quelle autre condition, monsieur l'Orateur, et j'irai même jusqu'à dire, plus rigides que n'importe où ailleurs. Comme les honorables députés le savent, un pays peut toujours, indépendamment des engagements pris, dénoncer ceux-ci et se retirer du traité. Ainsi va la vie sur la scène internationale. Nous ne pouvons pas nous protéger contre une telle éventualité à moins de décider, ce que nous ne voulons pas refuser notre technologie et la refuser par le fait même aux nécessaires du monde. Nous avons envisagé et rejeté cette solution.

Questions orales

LA SANTÉ

LA POSSIBILITÉ D'IMPOSITION D'UN PLAFOND AUX PROGRAMMES DE SERVICES MÉDICAUX—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Puisque les frais médicaux ont augmenté au Canada d'environ 16.6 p. 100 cette année et étant donné le taux actuel d'inflation et la hausse du coût des programmes de services médicaux attribuable à d'autres causes qu'à l'inflation, vu aussi qu'il a été annoncé dans l'exposé budgétaire que le gouvernement fédéral imposerait un plafond de 13 p. 100 à tous les programmes médicaux dont il partage les frais avec les provinces, ce qui revient à dire que les crédits fédéraux seront gelés, le ministre veut-il dire à la Chambre s'il étudie ou non la question de savoir quels programmes de services médicaux devront être réduits dans les provinces, surtout dans les plus pauvres qui n'ont peut être pas d'autres sources de revenu pour financer les services de santé.

● (1420)

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, le chiffre de 16.6 p. 100 auquel se réfère l'honorable député ne peut être tout au plus qu'une prévision, et non pas un chiffre ferme, puisque l'année n'est pas encore terminée. Nous n'en connaissons le chiffre exact que lorsque l'année sera terminée. Quand l'honorable député compare le chiffre de 16.6 p. 100 avec 13 p. 100, il est dans l'erreur, car le dernier chiffre devrait inclure en outre un ajustement de 1.5 p. 100 pour l'accroissement de la population. Alors la comparaison doit se faire en conséquence entre 16.6 p. 100 et 14.5 p. 100 de croissance pour l'an prochain. Comme l'honorable député le sait, le taux d'inflation semble ralentir par rapport à l'an dernier. Il y a tout lieu de croire que le taux d'inflation de l'an prochain devrait encore être inférieur à celui de cette année. Et il semble que le chiffre de 14.5 p. 100 peut très bien être atteint à l'intérieur des prévisions qui sont faites, sans qu'il en résulte quelque diminution que ce soit dans la qualité des soins médicaux assurés à la population canadienne. Il n'y a aucune raison pour qu'un tel phénomène entraîne une réduction de la qualité des soins médicaux dans aucune province au Canada.

[Traduction]

LE BLOCAGE DES CRÉDITS POUR LES SERVICES MÉDICAUX ET LES NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, le ministre sera dans l'impossibilité de persuader ses homologues provinciaux de l'exactitude des calculs qu'il mentionne dans la réponse relativement aux programmes existants. Je voudrais maintenant poser une question à propos des négociations que lui et ses fonctionnaires ont engagées avec les autorités provinciales en vue de développer les services de santé du Canada. Ne croit-il pas qu'en annonçant unilatéralement qu'il se proposait de bloquer les crédits, le gouvernement fédéral risque de compromettre ces négociations et d'obliger les provinces à abandonner certains autres projets de fourniture de nouveaux services médicaux?